



# ASSOCIATION ÉLITE DE FOOTBALL DE L'ESTRIE

350 rue Terrill, bureau 274  
Sherbrooke, Qc J1E 3S7  
[info@bulldogsaaa.com](mailto:info@bulldogsaaa.com)

## Résolutions du conseil d'administration du 9 mai 2011 Politique de remboursement

**Les soussignés, administrateurs de l'Association Élite de Football de l'Estrie, signent par la présente, la résolution suivante:**

### CAMP D'HIVER

**Il est résolu**, que si un jeune étant inscrit au camp d'hiver participe à au moins deux pratiques complètes et qu'après cette dernière, il souhaite abandonner aucun remboursement ne sera effectué. Cependant, s'il abandonne avant cette deuxième pratique, il aura droit à un remboursement partiel soit le montant initial déboursé moins des frais de 50.00\$ et ceci excluant les frais de nettoyage de 20.00\$.

### CAMP D'ÉTÉ

**Il est résolu**, que si un jeune étant inscrit au camp d'été participe à au moins deux pratiques complètes et qu'après cette dernière, il souhaite abandonner aucun remboursement ne sera effectué. Cependant, s'il abandonne avant cette deuxième pratique, il aura droit à un remboursement partiel soit le montant initial déboursé moins des frais de 50.00\$ et ceci excluant les frais de nettoyage de 20.00\$.

### SAISON

**Il est résolu**, que si un jeune étant inscrit pour la saison veut abandonner après le premier match au calendrier aucun remboursement ne sera effectué et le bénévolat des parents devra être fait. Cependant, s'il abandonne avant ce premier match, il aura droit à un remboursement partiel soit le montant initial déboursé moins des frais de 50.00\$ et ceci excluant les frais de nettoyage de 20.00\$.

**Les membres du conseil d'administration consentent ici aux résolutions ci-haut mentionnées. Elles sont effectives dès maintenant.**